

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Valorisation des sites palafittiques - Organisation régates de pirogues – Demandes de financement

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le quinze septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. FAUGE. FRANCONY. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON (Pouvoir P. ROULAND). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). GENTIL (Pouvoir S. FRANCONY). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). TOUIHRAT (Pouvoir P. ZUCCHERO). VANBERLVIET (Pouvoir BOIS). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Le Président :

Rappelle qu'en mai 2014, le NMB (Nouveau Musée Bienne) et ArchaeoConcept organisaient une régates de pirogues monoxyles (répliques de modèles préhistoriques) sur le lac de Bienne, programmée dans le cadre de l'exposition temporaire « Pirogue. Préhistoire de la navigation », avec pour but de sensibiliser le public à l'incroyable patrimoine archéologique gisant dans les fonds du lac de Bienne ;

Explique que :

- fort du succès rencontré tant auprès du public que des archéologues présents, le souhait a été alors de partager cette 1ère expérience avec les cinq autres pays concernés par l'inscription des sites palafittiques autour des Alpes au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en élargissant la manifestation dans le temps et dans l'espace et en créant un événement itinérant à travers la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Slovénie, comprenant à minima une régates et une table ronde scientifique ;
- Depuis, tous les ans, chaque pays organisateur invite à son tour les participants des autres pays, avec leurs pirogues et/ou avec leurs équipes dans le but d'impulser des synergies entre les pays concernés par les sites palafittiques UNESCO. En 2017, la 3ème édition de cette régates s'est d'ailleurs déroulée sur le territoire du lac d'Aiguebelette et a permis non seulement la popularisation des sites palafittiques, mais aussi une découverte ludique et sportive de ce patrimoine méconnu.

Informe l'assemblée que pour la seconde fois, la CCLA est invitée à accueillir une nouvelle édition de la régates dans le cadre notamment de la Présidence française au Groupe International de Coordination (ICG) ;

Rappelle que cet évènement ludique et original s'inscrit en cohérence avec la politique de valorisation des sites palafittiques initiée depuis de nombreuses années sur le territoire de la CCLA.

Précise que pour l'année 2022, le montant de prévisionnel de l'opération s'établit à 19 785 € TTC ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour solliciter :

- L'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 3 000 €,
- L'aide du Département de la Savoie à hauteur de 9 000€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'organisation d'une régates de pirogues monoxyles (répliques de modèles préhistoriques) sur le lac d'Aiguebelette ;

DECIDE de solliciter pour l'organisation cet évènement :

- L'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 3 000 €,
- L'aide du Département de la Savoie à hauteur de 9 000€ ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président.

